

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'un contrôle de l'AMF.
Elle est établie sous la responsabilité exclusive du déclarant.

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	
1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ	Faurcia
2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT	
<input checked="" type="checkbox"/> a) Nom et prénom(s) du déclarant. Dans le cas des personnes morales indiquer la dénomination sociale. <input checked="" type="checkbox"/> b) Si le déclarant est une personne mentionnée aux a) ¹ et b) ² de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur. c) Si le déclarant est une personne étroitement liée ³ , indiquer : <ul style="list-style-type: none"> ▪ s'il s'agit d'une personne physique, « Une personne physique liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit ; ▪ s'il s'agit d'une personne morale, « [Dénomination sociale], personne morale liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit. 	
3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER	
Actions	X
Autres types d'instruments financiers	
4. NATURE DE L'OPÉRATION	
Acquisition	X
Cession	
Souscription	
Échange	
Exercice de stock-options	
Autres types d'opération	
Précisez :	
5. DATE DE L'OPÉRATION	10 mai 2010
6. LIEU DE L'OPÉRATION	BNP Paribas Banque Privée 31 av. des champs Elysées 75008 Paris
7. PRIX UNITAIRE	14.3913€ (quatorze euros et trois mille neuf cent treize centimes)
8. MONTANT DE L'OPÉRATION	28 980.10€ (dont frais de bourse) (vingt huit mille neuf cent quatre vingt et dix centimes)

Coordonnées du déclarant ou de son représentant :

Adresse : 60 avenue du Clos Toutain 92420 Nanterre
 Téléphone : 01 71 07 61 45
 Fax : 01 71 07 63 13

¹ À savoir : « a) Les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance, le directeur général, le directeur général unique, le directeur général délégué ou le gérant de cette personne ; » (Article L. 621-18-2 a) du code monétaire et financier).

² À savoir : « b) Toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ; » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

³ À savoir : « c) Des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b. » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

« Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF. »